



Dossier de demande de financement

Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique de la Creuse (CCRT 23)

Travaux d'investissement

ENR concernée :

- Biomasse
- Création de réseau de chaleur
- Extension de réseau de chaleur
- Solaire thermique
- Géothermie
- Chaleur fatale

Intitulé du projet
Changement de système de chauffage du siège de l'EPCI à Auzances

Dossier à renvoyer par voie électronique uniquement au Département : energie@creuse.fr et :

- ⇒ Au SDEC pour les porteurs de projet publics : crt@sde23.fr
- ⇒ Au CRER pour les porteurs de projet privés : guillaume.cantin@crer.info et alvina.heyne@crer.info

1/Identification du demandeur

- Collectivité
 Entreprise
 Association
 Etablissement de santé
 Autre, préciser.....

Dénomination sociale	Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine
Sigle	
Adresse	Rue de l'étang
Code postal	23700
Commune	AUZANCES
Téléphone	05 55 67 04 99
Courriel	accueil@marcheetcombraille.fr

Représentant légal

Nom : Nore

Prénom : Mickaël

Fonction : président

Téléphone : 05 55 67 04 99

Courriel : president@marcheetcombraille.fr

Référent du projet

Nom : PELLET

Prénom : Marjorie

Fonction : chargée de mission chaleur renouvelable au Syndicat Est Creuse

Téléphone : 07.84.65.69.60

Courriel : m.pellet@estcreuse.fr

Le Conseil Départemental et l'ADEME peuvent recueillir des données personnelles vous concernant afin d'assurer le traitement de ses demandes de subventions. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de cette mission respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi «

2

Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679) désigné par « RGPD ».

Les données individuelles concernant les nom, prénom, téléphone et adresse électronique des membres de votre personnel (les nom, prénom, téléphone et adresse électronique) peuvent être consultées par les personnels du Conseil départemental et de l'ADEME habilités à y accéder dans le cadre de ce dispositif et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

La base légale du traitement est celle du consentement conformément à l'article 6 du Règlement européen sur la protection des données.

CONSENTEMENT A L'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

J'accepte en cochant la case ci-contre, que les données personnelles des membres de ma structure soient traitées par le Conseil Départemental et l'ADEME conformément aux présentes informations portées à ma connaissance.

Je m'engage à informer et à recueillir auprès de chaque membre de mon personnel concerné son consentement.

N° SIRET : 20006759300018

Pour les collectivités, nombre d'habitants : 13 041 habitants

Pour les structures privées, taille de la structure :

- Petite (<50 salariés)
 Moyenne (<250 salariés)
 Grande (>250 salariés)

2/Informations concernant l'opération

➤ Animateur accompagnant le projet

Syndicat Est Creuse

CRER

➤ Contexte du projet

Dans un besoin de verdir son parc de chaudière, la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, a souhaité étudier le changement de système de chauffage du siège de l'EPCI situé sur la commune d'Auzances. De cette étude est ressorti la pertinence d'installer un système de chaudière centrale aux granulés.

➤ Descriptif du projet

La chaudière fioul, située en sous-sol du bâtiment sera remplacée par une chaudière granulés qui assurera le chauffage. Le bâtiment est dans un état thermique correct ce qui implique que le projet tourne autour du changement de chauffage.

➤ Bâtiment(s) concerné(s) par le projet et adresse(s)

1 seul bâtiment : Rue de l'étang, 23700 Auzances

➤ Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Septembre 2026

➤ Durée estimée de l'opération (en mois) : moins d'un mois

➤ Documents déjà produits

Note d'opportunité

Audit énergétique

Etude ATD

Etude de faisabilité

3/Budget

➤ Dépenses prévisionnelles de l'opération : 40 312 €HT

➤ Montant de la subvention CCRT 23 attendu : 29 400 €

➤ Votre projet est-il susceptible de recevoir d'autres financements publics ?

Oui

Précisez :

Non

➤ Etes-vous assujetti à la TVA ?

Oui

Non

➤ Confidentialité à destination des porteurs de projet privés : Identifiez-vous des risques d'atteinte en matière de secret des affaires ?

Oui

Non

En cas de réponse positive et sous réserve de l'octroi d'une aide financière, vous devrez adresser une demande écrite justifiant la confidentialité demandée conformément à l'article 3-1 des règles générales des aides de l'ADEME.



BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Le budget est présenté en :

 HT TTC**Le total des charges doit être égal au total des produits**

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Investissement chaleur renouvelable	40 314	ADEME via le CCRT 23	29 400
AMO		DETR	
MOE		DSIL	
Autre (autres travaux) :		Fonds vert	
		Région	
		Autre	
		Intercommunalité(s)	
		Commune(s)	
		Fonds européens	
		Emprunt	
		Autre (précisez) :	
		Autofinancement	10 914
TOTAL DEPENSES	40 314	TOTAL RECETTES	40 314

La subvention ADEME via le CCRT 23 représente **73 %** du total du projet

L'ensemble des aides représente 73 % du total du projet

4/Pièces à joindre

- Courrier de demande de subvention (modèle en annexe I)
- Délibération autorisant la collectivité à s'engager dans le projet
- Etude(s) du projet
- Volet technique
- Tableur du volet technique
- Volet financier
- Courrier d'engagement (voir annexe II)
- Autres pièces jointes demandées en fonction du projet (étude d'opportunité)
- RIB ou RIP

L'opération pour laquelle vous sollicitez une aide financière ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...)

ANNEXE I

Modèle de courrier de demande de subvention (apposer logos)

Nom de la structure

Adresse

A l'attention de Mme la Présidente du
Conseil départemental de la Creuse
4, place Louis Lacrocq
23000 GUERET

Auzances, le XX avril 2026

Objet : Demande de financement au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique de la Creuse

Madame la Présidente,

Dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique de la Creuse, j'ai l'honneur de solliciter un financement pour mettre en œuvre :

Changement de système de chauffage du siège de l'EPCI à Auzances

Au titre, je sollicite auprès du Conseil départemental, opérateur territorial de ce dispositif pour le compte de l'ADEME, une subvention pour la réalisation de ce projet.

Montant du projet : 40 314 €HT

Montant sollicité dans le cadre de ce dispositif : 29 400 €

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature et cachet

ANNEXE II

Courrier d'engagement

Je m'engage en cochant la case ci-jointe, je soussigné(e)

Nom

Prénom

Fonction

agissant en qualité de : représentant légal ou représentant dûment mandaté

De (nom, raison sociale et sigle) :

Sollicite par la présente demande une aide financière d'un montant de :

29 400 € sous forme de subvention

Pour la réalisation de l'opération décrite dans ce dossier et certifie :

- Être régulièrement déclaré et être en règle à l'égard de la réglementation en vigueur notamment sociale et fiscale ;
- Être en règle au regard de mes obligations environnementales notamment en termes de bilan GES, audit énergie, PCAET pour ceux qui y sont obligés et en matière de mise en place d'un plan de mobilité¹ (dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, pour les entreprises regroupant au moins 100 travailleurs sur un même site) ;
- Avoir mis en place et respecter dans ma structure toutes les mesures destinées à prévenir la corruption, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles ainsi que les mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme le cas échéant ;
- Ne pas encourir de procédure collective (de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires) ;
- Avoir pris connaissance des « règles générales d'attribution des aides de l'ADEME »² et les accepter ;
- Que l'opération pour laquelle je sollicite une aide financière n'a pas commencé ou qu'elle n'a pas donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...);
- Exactes et sincères les informations fournies dans le présent dossier.

J'ai bien noté que ce dossier ne sera examiné que si tous les documents et renseignements demandés sont complétés.

Fait, le XX avril 2026 à Auzances

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

1 Art.51 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

2 Consultables sur le site internet de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/> Rubrique « Nos missions/financement/règles générales d'attribution